

AIDES FINANCIERES

Le Pass Sport est une aide (allocation de rentrée sportive) versée par l'État permettant de soutenir la pratique sportive dans une structure éligible proposant une offre d'activité physique.

Ce coupon est utilisable dans l'ensemble de nos clubs, qui sont recensés dans [la carte des clubs](#).



LE MONTANT

L'aide est de **70 €** par personne.

L'ELIGIBILITE

Le dispositif est ouvert pour **la saison 2025-2026** aux personnes remplissant certaines conditions :

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ;
- Étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans, étudiants percevant une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2025- 2026.

Attention ces conditions ont évolué par rapport à la saison dernière

LES MODALITES

Les codes seront envoyés par mail aux jeunes ou leurs familles dans seconde quinzaine d'août.

Comme la saison dernière, aucune démarche d'inscription n'est à effectuer pour bénéficier du Pass Sport. Les jeunes éligibles à cette aide recevront directement leur code unique, par voie électronique, à présenter dès leur inscription dans la structure sportive de leur choix.

Toute inscription devra être terminée au 31 décembre 2025 au plus tard. Au-delà de cette date plus aucune procédure de déduction ne devra être prise en compte. Les demandes de remboursements ne seront plus possibles

CAS D'INSCRIPTIONS ANTICIPÉES

Si vous devez procéder à des inscriptions anticipées en juin/juillet et que vous avez la certitude de votre éligibilité au dispositif, vous pourriez déposer au club un chèque de caution de 70 euros déduit de votre inscription que la structure conserverait jusqu'à la finalisation de l'inscription dès le mois de septembre sur présentation du coupon Pass Sport.

À partir du 1er septembre, tous les clubs pourront, d'un simple scan d'un QR code, téléverser et valider en 3 clics le Pass Sport d'un jeune..

NOTA : la FFF a mis en place un système pour l'attestation d'affiliation via Footclubs dans « Organisation » puis « Editions et Extractions » puis « Attestation d'affiliation »

Pour en savoir plus :

www.pass.sports.gouv.fr